

UNE AGRICULTURE INNOVANTE, SOURCE DE PROSPÉRITÉ POUR CHAQUE PRODUCTEUR

CHEMIN PARCOURU

En dix ans, le Bénin a bâti l'un des secteurs agricoles les plus performants de la sous-région à travers des projets structurants et des investissements massifs :

- Le quadruplement des périmètres irrigués, passés de 6 200 ha en 2016 à plus de 26 000 ha en 2025, permettant de renforcer la maîtrise de l'eau et de réduire la dépendance à la pluviométrie
- L'augmentation des superficies labourées à l'aide d'engins mécanisés, passées à plus de 400 000 ha (contre 260 400 ha en 2016), combinée à la mise à disposition de plus de 3 000 kits de tracteurs subventionnés et à la formation de milliers de tractoristes et mécaniciens
- L'amélioration de l'organisation des filières agricoles et de la concertation entre acteurs à travers la structuration de 8 interprofessions en 2025, contre 3 en 2016
- La priorisation de 13 filières locomotives facilitant une hausse inédite de la production agricole, comme l'illustrent notamment le doublement de la production de riz (525 000 tonnes en 2025 contre 204 000 avant 2016) et le triplement de la production de soja (422 000 tonnes) ainsi que le passage du Bénin au rang de premier producteur africain de coton (641 000 tonnes en moyenne sur les 5 dernières campagnes)
- La mise en place de 7 pôles de développement agricole et de 5 sociétés spécialisées autour de segments stratégiques : mécanisation (SoNaMA), semences (SoDeSeP), aménagement/irrigation (SoBAA), agrégation (SoDAPA), aviculture (SoDeFA) ainsi que de l'Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER)
- La facilitation du financement de près de 10 483 projets agricoles pour un montant global de 89 milliards de FCFA à travers le Fonds National de Développement Agricole (FNDA)
- L'augmentation de la production de viande (+86%) et d'œufs (+63%) entre 2016 et 2025 ainsi que l'accroissement de 77% de la production halieutique entre 2016 et 2024 ont contribué à renforcer l'offre locale en produits animaux

PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

- **La construction d'un nouveau laboratoire d'une capacité de 13,5 millions de vitro plants** pour moderniser les cultures d'ananas, de banane et de manioc et augmenter les rendements
- **La mise en œuvre du programme « 5 000 entrepreneurs avicoles »** pour l'augmentation de la production locale de volailles
- **La construction d'une ferme de 20 000 hectares** pour développer la production industrielle de viande bovine
- **La construction de débarcadères de pêche** dans les principales villes côtières





Femme tractoriste à Bembéréké

NOUVEAUX PROJETS

Pour accélérer la transformation du secteur agricole, les priorités porteront sur :

- **La mise en place d'un système de protection sociale des agriculteurs** (assurance agricole, épargne, retraite) pour sécuriser leurs revenus et soutenir l'augmentation des rendements
[| Q Voir détails](#)
- **L'amélioration de l'accès au financement des producteurs** grâce à un dispositif de financement adapté et au renforcement du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)
- **La modernisation de l'agriculture par le numérique** à travers l'agritech (l'agriculture de précision via drones, IA et capteurs), des outils de suivi des cultures, la traçabilité des produits et un meilleur accès aux marchés, y compris à l'export
- **Le lancement d'un programme d'irrigation** porté par un effort national de construction de retenues d'eau et la construction de centres de mécanisation accessibles aux producteurs
- **La création d'un centre national de recherche génétique** pour améliorer la qualité des animaux d'élevage et développer la production aquacole



Dispositif de prévoyance, d'assurance et de retraite

- **Un nouveau dispositif d'encadrement des producteurs sera mis en place**, combinant semences à haut rendement, intrants de qualité, mécanisation et pratiques agricoles améliorées, avec pour objectif à terme de tripler les rendements de certaines filières (manioc, maïs, etc.) et de doubler les rendements pour d'autres filières (cajou, riz, soja, karité, etc.)
- **La production sera répartie en trois parts** : une part destinée au revenu immédiat du producteur, une part affectée au remboursement des intrants, et une part constituant un fonds de prévoyance et de retraite agricole, garantissant à chaque agriculteur une sécurité financière sur le long terme
- **Un mécanisme de rachat et de revente partielle des récoltes sera déployé pour alimenter ce fonds de protection (épargne, assurance récolte et retraite)** et garantir une compensation aux agriculteurs dont les récoltes seraient insuffisantes, sécurisant ainsi durablement leurs revenus face aux aléas climatiques et économiques
- **En modernisant les pratiques agricoles tout en structurant la protection sociale des producteurs**, ce dispositif contribuera à transformer durablement les conditions de vie du monde rural béninois